



Comptes définitifs de l'exercice 2023

Mise à disposition du Document d'Enregistrement Universel

Le conseil d'administration d'I.Ceram, réuni le 2 août 2024 sous la présidence d'André Kérisit, a arrêté les comptes définitifs de l'exercice 2023 ainsi que le Document d'enregistrement universel.

La situation financière d'I.CERAM avait conduit la Société à demander son placement en redressement judiciaire. Celui-ci avait été prononcé le 24 avril dernier par le tribunal de commerce de Limoges, qui a ouvert une période d'observation de six mois afin de déterminer si l'entreprise disposait des capacités financières suffisantes à sa poursuite d'activité.

Cette situation se traduit par une impossibilité de certification des comptes de l'exercice 2023 par le commissaire aux comptes.

Dans son communiqué de presse du 6 juin dernier, I.CERAM annonçait les résultats provisoires pour l'exercice 2023. Les résultats définitifs sont indiqués ci-dessous après prise en compte du montant définitif de 284 M€ du CIR 2023 qui avait été provisionné à hauteur de 338 M€ dans les comptes provisoires.

<i>Principales données en milliers d'€</i>	2023	2022	<i>Variation en %</i>
Chiffre d'affaires	992	1 406	-29,5%
• <i>France</i>	716	989	-27,6%
• <i>International</i>	275	417	-33,9%
Marge Brute	514	1 368	-62,4%
<i>En % du CA</i>	51,9%	97,3%	-45,4pts
Résultat d'exploitation	-1 453	- 867	
Résultat exceptionnel	197	-316	
Résultat net	-1 104	- 937	
Investissements R&D	948	987	
CIR	284	284	

L'Assemblée Générale de la Société se tiendra le 27 septembre 2024, la société ayant demandé un délai auprès du Tribunal de Commerce de Limoges pour déposer ses comptes au plus tard au 30 septembre 2024.

I.CERAM annonce également la mise à disposition du public de son Document d'enregistrement universel (DEU) 2023 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 5 août 2024, sous le numéro D.24-0663. Il inclut le rapport annuel 2023, constitué du rapport de gestion, des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport du commissaire aux comptes sur lesdits

comptes, ainsi que le rapport sur le gouvernement d'entreprise. Ce document, tenu gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, peut être consulté et téléchargé sur le site Internet d'I.CERAM (www.iceram.fr, rubrique Investisseurs / Informations réglementées) ainsi que sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

André KERISIT, Président d'I.CERAM, a indiqué : « La situation financière dégradée d'I.CERAM est la conséquence de la mise en place de la nouvelle réglementation MDR, qui impacte négativement les résultats de l'ensemble des entreprises du dispositif médical.

En France, la lenteur de la certification d'organismes agréés (un seul à ce jour en classe IIB et III), le manque de moyens et de ressources humaines et des coûts de certification extrêmement élevés ont impacté négativement nos choix de production et donc notre chiffre d'affaires. Cela nous a conduit à supprimer des produits qui avaient pourtant parfaitement rendus services à nos clients chirurgiens et à leurs patients, sans jamais poser le moindre problème de matériovigilance.

Ainsi, le dossier du remboursement du sternum non chargé en antibiotiques, disposant d'un important recul clinique, est actuellement à l'étude au CEPS (Comité Economique des Produits de Santé), dans l'attente d'une décision que nous espérons rapide. Celle-ci ferait du sternum en céramique poreuse, important relai de croissance, le premier et unique implant à ce jour à être concerné par une ligne de remboursement dans cette indication thérapeutique.

Le second relai de croissance de l'entreprise pour 2025/2026 sera la mise sur le marché de la barrette sternale en céramique chargée en antibiotique, véritable innovation de rupture, déjà implantée sous dérogation à trois reprises. »

Forte d'une capacité d'innovation reconnue dans la conception d'implants en céramique novateurs chargés en antibiotiques, I.Ceram va poursuivre son développement sur ces nouvelles technologies pour se positionner comme un acteur de référence dans le traitement des pathologies sternales.

I.CERAM est éligible aux dispositifs PEA et PEA – PME

A propos d'I.CERAM : Créée en 2005 à Limoges, la société I.CERAM conçoit, fabrique et commercialise des implants orthopédiques innovants (10 brevets internationaux) et des implants en céramique offrant une biocompatibilité unique. S'appuyant sur son savoir-faire et une expérience de plus de 30 ans de ses dirigeants, la société a décidé d'accélérer fortement son développement sur les biocéramiques. I.CERAM est labellisée « entreprise innovante », certifiée ISO 13485, ISO 14001 et bénéficie du marquage CE. Fort d'une technologie de rupture et d'un outil de production aux meilleures normes, I.CERAM bénéficie d'un très fort potentiel de développement. La société est cotée sur Euronext Growth depuis 2014. ISIN : FR0014005IU4– ALICR

Contacts :



IMPLANTS DE HAUTE TECHNOLOGIE

Relation investisseurs

André Kérisit

Tél : +33 (0)5 55 69 12 12

actionnaires@iceram.fr



Communication financière

Solène Kennis

Tel : +33 (0)1 75 77 54 68

iceram@aelium.fr